**Modèle d’arrêté**

***De mise en congé d’un agent contractuel de droit public pour exercer un mandat national ou des fonctions de membre du Gouvernement***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20… -** *(n° d’ordre)*

**Portant octroi d’un congé pour exercer un mandat national**

**ou des fonctions de membre du Gouvernement**

**à** *Madame ou Monsieur**(Nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

Vu le Code général de la fonction publique,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 19 et 33,

Vu le décret n° … *(n° d’ordre)* en date du … relatif à la composition du gouvernement et portant désignation de *Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* aux fonctions de *… (désignation des fonctions de membre du Gouvernement),*

OU

Vu l’élection de *Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* le … *(date)* au mandat de … *(député, sénateur ou député européen),*

Vu le contrat conclu par l’agent le … *(date),*

Considérant que la disponibilité pour *exercer un mandat national OU les fonctions de membre du Gouvernement* est octroyée d’office,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* est placé(e) en congé d’office pour la durée du mandat de … *(député, sénateur ou député européen) OU pour la durée d’exercice des fonctions de … (désignation des fonctions de membre du Gouvernement)* à compter du … *(date)*.

**Article 2 :**

Le congé est accordé dans la limite de la durée du mandat exercé par l’agent[[2]](#footnote-2) OU dans la limite de la durée d’exercice des fonctions de … *(désignation des fonctions de membre du Gouvernement)* et si les conditions pour l’obtenir demeurent réunies.

**Article 3 :**

Pendant cette période de congé, l’agent ne percevra aucune rémunération ni n’acquerra aucun droit à pension.

**Article 4 :**

Le contrat est suspendu pendant la période du congé.

**Article 5 :**

L’agent parvenu au terme *de ses fonctions de membre du gouvernement OU de son mandat* devra solliciter sa réintégration ou le renouvellement de son congé auprès de l’autorité territoriale, sans condition de délai.

L’agent sera réintégré, au besoin en surnombre, dans son précédent emploi ou un emploi analogue assorti d'une rémunération identique, dans les deux mois suivant la date à laquelle il a informé l’autorité territoriale.

Si l'agent demande qu'il soit mis fin au congé avant le terme initialement fixé, les dispositions ci-dessus sont appliquées.

**Article 6 :**

La réintégration reste subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l’aptitude physique de l’agent à l’exercice des fonctions.

**Article 7 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 8 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 9 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’État

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Le mandat de député, sénateur et député européen est de 6 ans. Il cesse le jour de l’élection Si l’agent est réélu ou s’il est renouvelé dans ses fonctions ministérielles ou qu’il prend un autre portefeuille ministériel, il doit solliciter le renouvellement de son congé !* [↑](#footnote-ref-2)